

Au grand scandale de Kirpach, Brincour s'exclama: «Si MM. les inspecteurs parlent tant de respect dû aux instituteurs et à la noble profession des instituteurs, qu'alors ils prêchent non seulement de parole, mais d'exemple aussi, et qu'ils pratiquent les principes qu'ils savent si bien formuler dans leurs rapports.»²⁸⁾

Revenons à la discussion de l'amendement Prum. La Gauche d'alors aurait bien voulu voter la majoration des traitements des instituteurs, mais elle s'opposa à la nouvelle rédaction de l'article 20, à la forme définitive de laquelle Joseph Brincour avait sa part (v. pour plus de détails, fasc. XIV, p. 210).

De là le résultat du vote du 1. 2. 1898: 26 voix pour les modifications de la loi de 1881, et 11 abstentions.

Rappelons que c'était pour se maintenir au pouvoir qu'Eyschen et Kirpach (celui-ci à son corps défendant) avaient adopté les modifications proposées par Prum et consorts.

Lorsque, à la séance de la Chambre du 25. 5. 1898, 26 des 28 députés présents se prononcèrent pour le projet de loi concernant la répression des atteintes à la liberté du travail, Michel Welter et Joseph Brincour votèrent contre.

Considérant l'article 310 du Code Pénal comme suffisant et son renforcement (par la nouvelle loi) comme néfaste parce que dirigé contre les ouvriers, Brincour, au cours de son long exposé présenté pour motiver son opposition, dira: «Je n'aime pas les lois qui visent seulement une catégorie de citoyens, dans l'espèce, les ouvriers industriels». Et après avoir jeté un coup d'oeil sur la situation économique du pays, il prétend qu'on n'a aucunement besoin de la loi à voter. A ce sujet Brincour — qui, par ailleurs, n'aime pas les cartels — chante le los du Syndicat Lorrain-Luxembourgeois pour la Vente des Fontes qu'il considère comme «une bonne chose pour les ouvriers» ... au travail desquels il a assuré «cette stabilité que l'on rencontre rarement ailleurs».

A la rentrée de la session 1898/99, Brincour fit encore une fois chorus avec le bloc anti-libéral en faisant des démarches en faveur du baron de Blochausen comme président de la Chambre. Mais ce fut peine inutile, Charles Simons obtenant 24 voix contre 17 à F. de Blochausen, qui devint vice-président avec 23 voix.

C'est grâce à l'initiative parlementaire de Brincour que le programme d'Echternach fut transformé en gymnase en 1901. La proposition de loi afférente, portant la signature de Jos. Brincour, J. Foehr, P. Joerg, Ad. Schmit et Ph. Bech, avait été déposée à la Chambre le 13. 12. 1899.²⁹⁾ Le projet de loi dont Brincour était le rapporteur fut adopté le 27. 3. 1900 par 27 voix contre 1 et 2 abstentions.³¹⁾

Brincour marcha avec la Gauche lorsque, en séance du 17. 12. 1902, il se prononça contre l'introduction, pour le Compte Rendu Analytique, d'un prix d'abonnement de fr. 1,25, ce qui aurait équivalu à son abolition.

Toutefois, un vote de surprise opposant 25 à 14 voix donna raison à ceux qui, par cette voie détournée, avaient intérêt à ce que les débats du parlement ne fussent connus que par le canal exclusif de leur propre presse.³²⁾